

ALÈS L'association La Clède et le bailleur social Neolia poursuivent leur partenariat

[Elodie Boschet](#) 22 avril 2014 à 16:30 [Actualité générale.](#), [Actualités](#) [0 Comment](#)



Geoffroy Antoniotti et Valérie Bousquet ont signé ensemble la convention de médiation.
Photo DR/E.B.

Spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, l'association La Clède, basée à Alès, a signé vendredi dernier une convention de partenariat avec le bailleur social Neolia. Objectif : mobiliser les compétences des travailleurs sociaux sur des situations conflictuelles entre locataires ou avec le bailleur.

Le partenariat entre Neolia et La Clède s'est construit il y a déjà plusieurs années sur la création d'une maison relais à Saint-Martin-de-Valgagues mais aussi à travers une convention d'accompagnement social. Aujourd'hui, leur collaboration se poursuit via une nouvelle convention qui permet au bailleur social de faire appel aux personnels de La Clède pour "*tenter de résoudre des conflits de voisinage mais aussi entre le locataire et le bailleur*" explique Geoffroy Antoniotti, directeur de l'habitat solidaire pour Neolia.

Ainsi, face à une problématique qui relève du travailleur social, La Clède sera sollicitée par Neolia. L'association aura ensuite un mois pour une première intervention. Ensuite, un rendez-vous entre les deux structures permettra de présenter le diagnostic de la situation au bailleur et d'évaluer ainsi si un plan d'action peut être mis en place pour amenuiser le conflit. Au total, l'intervention peut avoir une durée de trois mois, renouvelable si nécessaire.

"Le travailleur social peut réellement amener une plus-value car il a cette sensibilité à déterminer la cause du problème" selon le bailleur. Pour Valérie Bousquet, directrice adjointe de La Clède responsable des services de l'urgence sociale "hébergement et logement", cette action représente une réelle *"valorisation de notre compétence sociale"*. Les premiers dossiers seront étudiés mi-mai.